

INSTALLATION DU CASSET

La société civile réclame des élections transparentes

Chris-Amos AHOLOU

Conscient du fait que les élections prochaines constituent un enjeu capital pour le peuple Béninois, le Centre Africa Obota (une organisation de la société civile) avec l'appui de la Danida à travers son programme «Gouvernance et Droits de la Personne, a procédé à l'installation officielle du Consortium des animateurs de la société pour des élections transparentes (le Caset). L'objectif de cette initiative est d'accompagner le peuple Béninois dans ce domaine à réduire les fraudes massives qui accompagnent les élections présidentielles dans nos pays.

Plusieurs organisations de la Société civile, les Ongs, les journalistes les instituteurs et beaucoup d'autres

organisations qui oeuvrent pour la paix dans le pays sont ceux qui représentent la société civile dans ce creuset.

Conscients de l'importance du rôle à jouer dans le cadre de ces élections, les membres du Caset ont prêté serment sur la foi d'accomplir avec équité et rigueur la mission à eux confiée dans cette rude épreuve.

A vrai dire, ce qui a poussé le Centre Africa Obota à une telle initiative, c'est que les élections présidentielles dans notre pays ont toujours débouché sur des contestations qui entachent le scrutin d'irrégularités dont la nature déshonore le pays. C'est donc pour réduire au minimum voire supprimer ces contestations que ce creuset a été installé

pour des élections libres et transparentes.

Ainsi le rôle du Caset est essentiellement de suivre et d'évaluer tout le processus électoral, d'en détecter les faiblesses, de relever les forces et les faiblesses dans le fonctionnement des institutions de gestion des élections, de mettre à la disposition du public tout manquement au code électoral observé pendant le processus électoral à travers les médias et les rapports circonstanciés adressés aux autorités concernées. Il faut souligner que le Caset est une structure pyramidale ayant à son sommet un organe national et à sa base trois démembrements régionaux dans le sud (Cotonou), le Centre (Bohicon) et le nord (Parakou).

POUR N'AVOIR PAS ÉTÉ REÇUS PAR LE MINISTRE ZUL K. SALAMI

Les consommateurs projettent des actions d'envergure

Sosthène Rolland NANI

Prévue pour ce mercredi 26 octobre, la marche des consommateurs regroupés dans une coalition dénommée coalition contre la cherté de la vie au Bénin, ont effectivement marché à travers la ville de Cotonou pour marquer leur désapprobation contre les conditions sociales difficiles auxquelles les populations sont assujetties. Mais, le seul obstacle qui semble faire échec à cette marche de protestation est que, les «marcheurs» qui sont d'une vingtaine d'associations de la société civile n'ont pas été reçus, comme ils le souhaitent, par le ministre d'Etat chargé de la planification et du développement Zul Kifl Salami, a qui la motion devrait être présentée.

« Le ministre Zul Kifl Salami n'est

pas présent, il est actuellement en conseil des ministres » disait son directeur de cabinet à l'endroit des protestataires. « Nous ne voulons pas rencontrer le Dc mais le ministre lui-même... » ont repliqué les secrétaires généraux des syndicats tels que Guillaume Attigbé de la Csa, Gaston Azoua de la Cstb, Kaï Kaï Glèlè de la Cosi, Martin Assogba de l'Ong Alcrer... Les consommateurs, après plusieurs heures d'attente, n'ont pu rencontrer le représentant du gouvernement tant souhaité. Ainsi, indignés, les consommateurs ont menacé de revenir à la charge les jours à venir jusqu'à la satisfaction de leurs doléances.

A noter que l'objectif poursuivi par la coalition contre la cherté de la vie au Bénin est d'amener le gouver-

nement à revoir à la baisse le prix de plus en plus croissants des produits de première nécessité, notamment des produits pétroliers, de la télécommunication, de l'énergie électrique...



Communiqué de presse

Face à la situation préoccupante de la grippe A veaire dans certains pays européens et asiatiques et vu l'imminence d'une invasion du continent africain par certains oiseaux migrateurs porteurs du virus H5N1, le Comité National pour la Protection Civile composé des représentants :

- 1- du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- 2- du Ministère de la Santé Publique
- 3- du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi
- 4- du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
- 5- et de l'Organisation Mondiale de la Santé au Bénin (OMS),

s'est réuni en séance extraordinaire le lundi 24 octobre 2005 à la Direction de la Prévention et de la Promotion Civils (DPPC / MISDA) pour décider de la conduite à tenir aussi bien par les populations que par les administrations en charge de la prévention et de la protection civile.

Au terme de l'examen de la situation, les mesures préventives suivantes ont été prises :

- 1- Inviter les populations à davantage de vigilance,
- 2- Renforcer les observations au niveau de la faune,
- 3- Eviter la divagation des animaux,
- 4- Renforcer le contrôle des animaux et produits animaux au niveau des frontières le contrôle des animaux et produits animaux au niveau des frontières terrestres, maritimes et aériennes.
- 5- Siganler tout cas de maort suspecte de volaille domestique ou sauvage
- 6- Enfin, un plan de contingence en élaboration précèsera davantage les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre pour faire face plus efficacement à cette situation d'urgence.

Le Secrétaire Permanent du Comité National

Pour la Protection Civil, Directeur de la Prévention et de la Protection Civile

Alfred SOHOU

Conseil des ministres

Au début de la séance, le chef de l'Etat a fait observer une minute de silence à la mémoire des feus :
- Madame Stella Obasandjo, première Dame du Nigeria, épouse du Président de la République Fédérale du Nigeria, décédée le 23 octobre 2005 ;
- Victimes du crash du Boeing 737 de la Compagnie Bellview intervenu en République Fédérale du Nigeria, le 22 octobre 2005 ;
- Yarou Dafia, ancien directeur national des activités de Jeunesse, décédé le 09 octobre 2005 ;
- Veuve Faustine Codjia, née Acakpo Houndésahoué, belle-

mère- de Monsieur Marius Z. Hounkpatin, directeur de cabinet du ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, décédée le 05 octobre 2005 ;
- Chitou Adéchoubou, père de Monsieur Bouriaminou Adéchoudou, premier conseiller à l'ambassade du Bénin à Riyadh, en Arabie Saoudite, décédé le 25 octobre 2005 ;
- Anne Tagnon, mère de Monsieur Robert Tagnon, ancien ministre du Plan, décédée le 02 octobre 2005 ;
- Veuve Lary Véronique Migan née Michozounou, mère de Monsieur Jacques Migan, conseiller technique juridique du président de la

République, décédée le 22 octobre 2005 ;
Au cours de la séance, le conseil des ministres a adopté un projet de décret portant classement de la zone à vocation touristique exclusive de la Route des pêches.
Le conseil des ministres a également examiné et approuvé plusieurs dossiers, notamment :
- Un compte rendu du président de la République relatif à l'organisation à Porto-Novu, le 26 août 2005, de la session annuelle du Conseil national des Archives ;
- Une communication du ministre des Finances et de l'Economie re-

lative au plan d'installation de mise en exploitation de scanners au Port autonome de Cotonou, à l'Aéroport et aux Postes frontaliers d'Hillacondji et de Kraké.
Le conseil des ministres autorisé au cours de cette réunion :
- La participation d'une délégation du Bénin à la 5^e session extraordinaire de la conférence de l'Union Africaine sur la réforme des Nations Unies, prévue à Addis-abeba, le 31 octobre 2005 ;
- La participation d'une délégation du Bénin à la 129^e session du Conseil et à la 33^e session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, prévues à Rome, du 19 au

26 novembre 2005 ;
- La participation d'une délégation de notre pays aux V^{es} Jeux de la Francophonie, qui se dérouleront à Niamey, du 07 au 17 décembre 2005 ; du Conseil a également examiné et approuvé plusieurs dossiers,
- La participation des Béninois de l'extérieur au scrutin présidentiel de 2006.
Enfin, Monsieur Amos Yaou Bouté, précédemment directeur adjoint de cabinet du ministre des Finances et de l'Economie est remis à la disposition de la présidence de la République.